

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric PARDON

Tél. : +33(0)5 45 35 67 52

Mél : f.pardon@inao.gouv.fr

Réf. : DR/TD/CP.08.24

Mairie de Saint-Georges d'Oléron
A l'attention de Madame le Maire
262 rue de la République
CS 20020
17190 SAINT-GEORGES D'OLERON

Cognac, le 9 septembre 2024

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU de SAINT-GEORGES D'OLERON

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 9 août 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Georges d'Oléron dans le département de la Charente-Maritime.

Le territoire de la commune de Saint-Georges d'Oléron est concerné par plusieurs Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Le territoire est situé dans les aires géographiques de production de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) « Cognac Bois Ordinaires », des appellations d'origine protégées (AOP) « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes-Poitou », ainsi que des indications géographiques protégées (IGP) Huitres Marennes Oléron, IGP viandes « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et des IGP viticoles « Charentais » et « Atlantique ».

Les communes classées en AOC « Cognac », AOP « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes-Poitou » et en IGP citées ci-dessus ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de la parcelle. Il s'agit d'une délimitation par communes ou parties de communes. Ainsi, l'ensemble du territoire communal est classé et donc concerné par ces SIQO.

À ce jour, le territoire de la commune de Saint-Georges d'Oléron accueille le siège de 25 opérateurs actifs habilités à produire sous SIQO : 17 opérateurs produisent en AOC « Cognac » dont 9 cumulent avec la production d'AOP « Pineau des Charentes » et 9 cumulent également avec IGP « Charentais » ; 4 opérateurs produisent de l'IGP « Huitres Marennes Oléron ». En effet, le territoire de la commune est très viticole avec 560 hectares plantés de vigne.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à formuler les observations qui suivent :

La modification simplifiée n°2 de la commune concerne :

- l'augmentation de la distance minimale de l'implantation des piscines par rapport à l'alignement des voies, ou des limites séparatives,
- la suppression de l'article Ua 14 concernant le coefficient d'occupation des sols,
- la hauteur totale des clôtures ainsi que la constitution de celles-ci.

Ainsi, après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur cette modification, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC, AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
Laurent FIDELE, Le Délégué Territorial



Sujet : Re: SAINT GEORGES D'OLERON / Consultation des personnes publiques associées / projet de modification simplifiée n°2

De : Manuel MIRLYAZ <manuel.mirlyaz@cnpf.fr>

Date : 18/09/2024, 09:22

Pour : Caroline Perrotel <c.perrotel@saintgeorgesoleron.fr>

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre de demande concernant la modification simplifiée n°2 et nous vous en remercions.

Après lecture de vos modifications, la forêt privée n'est pas concernée. Nous émettons un avis favorable à votre projet de modification dans la limite de nos compétences.

En restant à disposition,

Cordialement,

Manuel.

Manuel Mirlyaz
Chargé de missions
Nouvelle-Aquitaine - antenne de Poitiers

15 rue de la Croix de la Cadoue
BP 40110
86240 SMARVES
Portable : 06 89 87 79 32
Tél. : 05 49 52 23 08
www.nouvelle-aquitaine.cnpf.fr



Rejoignez-nous



De : "Caroline Perrotel" <c.perrotel@saintgeorgesoleron.fr>

À : "DDTM AMENAGEMENT / Laurence MOREL" <laurence.morel@charente-maritime.gouv.fr>, "PERROGON Viviane (Etudes et Conseils) - DDTM 17/SA/PACT" <viviane.perrogon@charente-maritime.gouv.fr>, crc17@crc17.fr, "gabriel belmonte" <gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr>, "PMO - Marianne Rulier" <m.rulier@mareennes-oleron.com>, "CDC DEPLACEMENT MOBILITE / Knut PINTO DELAS Responsable" <k.pinto-delas@cdc-oleron.fr>, "CDC Habitat / Séverine LESUR" <service.habitat.patrimoine@cdc-oleron.fr>, "CDC Espaces Naturels / LITTORAL" <t.mareschal@cdc-oleron.fr>, "CDC AGRICULTURE" <agriculture@cdc-oleron.fr>, "corinne nuyaouet" <corinne.nuyaouet@charente-maritime.fr>, "blandine gaitée" <blandine.gaitée@charente-maritime.fr>, "BRIAND Mickaël" <m.briand@charente-maritime.cci.fr>, INAO-COGNAC@inao.gouv.fr, odg@vindepayscharentais.fr, "DREAL POITOU CHARENTE / Julien TRANSY" <julien.transy@developpement-durable.gouv.fr>, "UDAP / VAN

MASTRIGT Isabelle" <isabelle.vanmastrigt@culture.gouv.fr>, "Isabelle LEBRE CAUE 17" <isabelle.lebre@caue17.fr>, 17-cma-contact@cma-nouvelleaquitaine.fr, parcmarin- girondepertuis@ofb.gouv.fr, "m moissenot" <m.moissenot@conservatoire-du-littoral.fr>, accueil@rese17.fr, "CDC MARENNES Natura 2000 /Sandra DOBIGNY" <natura2000@bassin- de-marennes.com>, secretariat-prevention-ouest@sdis17.fr, "Manuel MIRLYAZ" <manuel.mirlyaz@cnpf.fr>, mairie@st-denis-oleron.fr, "Maire la Brée les Bains" <mairie@labree.fr>, "Aurore NAYRAC / Saint Pierre d'Oléron" <aurorenayrac@saintpierreoleron.com>, "Madame Le Maire / Dominique RABELLE" <dominique.rabelle@sfr.fr>, "Patrick LIVENAIS / Mairie de St Georges" <patrick.livenais@gmail.com>

Cc: "Madame Le Maire / Dominique RABELLE" <dominique.rabelle@sfr.fr>, "Patrick LIVENAIS / Mairie de St Georges" <patrick.livenais@gmail.com>, "Monsieur DENIZIOT / Mairie de Saint Georges" <t.deniziot@saintgeorgesoleron.fr>

Envoyé: Vendredi 9 Août 2024 16:13:22

Objet: SAINT GEORGES D'OLERON / Consultation des personnes publiques associées / projet de modification simplifiée n°2

ENVOI PAR MAIL

Madame, Monsieur,

En application des articles L.132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, le cas échéant, m'adresser votre avis sur ce projet dans les meilleurs délais afin que ce dernier puisse être intégré au dossier de mise à disposition du public.

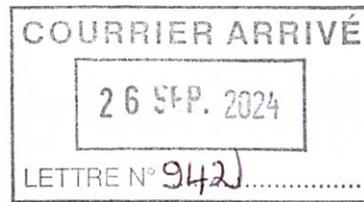
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments distingués.

PJ: courrier de Mme RABELLE, Arrêté de prescription de la modification simplifiée n°2, Note de présentation de la modification simplifiée n°, Règlement modifié

--

Caroline PERROTEL
Responsable service urbanisme/cadastre
Mairie
17190 SAINT-GEORGES-D'OLERON





Saintes, le 18 septembre 2024

Le Directeur Général,

à

Madame la Maire

262 rue de la République
17190 ST GEORGES D'OLERON

Service Urbanisme
N/Réf : ND/KP
Affaire suivie par Nicolas DELBOS
☎ 05/46/92/39/96

**Commune de St Georges d'Oléron
Demande d'avis sur le projet de
Modification simplifiée n°2 du PLU**

Madame la Maire,

Suite à votre courrier en date du 9 août 2024 concernant la modification simplifiée n° 2 du PLU de votre commune, je vous informe qu'Eau 17 n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général,



Denis MINOT

NB - Copie pour information à : cabinet d'urbanisme CITADIA



Sujet : modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint Georges d'Oléron

De : AUGER Isabelle <i.auger@charente-maritime.cci.fr>

Date : 29/08/2024, 14:41

Pour : "c.perrotel@saintgeorgesoleron.fr" <c.perrotel@saintgeorgesoleron.fr>

Copie à : BRIAND Mickaël <m.briand@charente-maritime.cci.fr>, CHARTIER Florence <f.chartier@charente-maritime.cci.fr>, MENON Magali <m.menon@charente-maritime.cci.fr>

Courriel à l'attention du service Urbanisme

Dossier Suivi par :

Mickaël Briand - Chargé de Mission Urbanisme - m.briand@charente-maritime.cci.fr - 05 46 00 73 36

Magali Menon - Responsable de l'Antenne de Royan – m.menon@charente-maritime.cci.fr – 06 71 92 20 37

Madame, Monsieur,

En réponse à votre mail, reçu le 9 août dernier, concernant la modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Saint Georges d'Oléron, et après examen des éléments du projet, la CCI Charente-Maritime n'émet pas de remarque particulière sur ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Isabelle Auger



Isabelle AUGER

Assistante de Direction Aménagement du Territoire Pôle Proximité Territoriale

T. 05 46 84 70 98

Email : i.auger@charente-maritime.cci.fr

www.charente-maritime.cci.fr



